11. Personnel participant (détail du personnel qui va participer à l'accompagnement)

Nom de l'institution	Nom travailleur	Prénom travailleur	Fonction exercée	Niveau diplôme[4]	Statut[5]	Genre[6]	Nationa-lité[7]	Date naissance[8]	Date entrée en service[8]	Régime de travail[9]	Région domicile[10]	Groupe à risque [11]	Nombre d'heures prévues

4 CEB : Certificat d'études de base (études primaires) ; CESI : Certificat d'études secondaires inférieures ; CE1D : Certificat d'étude secondaire du 1er degré ; CE2D : Certificat d'étude secondaire du 2ème degré
CESS : Certificat d'études secondaires supérieures ; SUP COURT : Diplôme de l'Enseignement Supérieur de type court ; SUP long : Diplôme de l'Enseignement Supérieur de type long
5 SA : salarié, IND : indépendant, CA : membre du conseil d'administration, VT : volontaire de terrain, ST : stagiaire. En cas de double statut, veuillez l'indiquer.
6 F : femme, H : homme
7 B : belge, UE : Union européenne, hors UE : hors Union Européenne
8 Format : JJ/MM/AAAA (exemple : 15/03/2002)
9 Temps plein ou Mi temps ou < au temps plein et > au mi-temps ou < au mi-temps
10 B : Bruxelles-Capitale ; W : Région Wallonne ; F : Région Flamande ; Hors-BE : Hors Belgique
11 Groupes à risque visées par l'arrêté royal du 19/02/13 : A : + 50 ans ; B : + 40 ans et en préavis ;C : - 1 an d'ancienneté et demandeur d'emploi inoccupé avant l'engagement ; D : avec aptitude réduite au travail (handicap reconnu, inaptitude au travail définitive d'au moins 33%, bénéficiaire indemnité invalidité ou indemnité accident travail ou maladie professionnelle) ; E : - 26 ans qui suivent une formation en alternance (CEFA ou IFAPME) ou sont sous contrat PFI ou FPI ou en stage de transition ou en formation qualifiante de promotion sociale (donnant max accès au CESS)